



**AVIS PUBLIC**

**SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-002**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que le conseil a adopté par résolution, lors de la séance tenue le 29 avril 2019, le projet de règlement numéro 1009-002 modifiant le règlement numéro 1009 de la Ville de Terrebonne.

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet se tiendra le 6 juin 2019, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, M. Réal Leclerc, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement 1009-002 a pour but :

- de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'établir à la valeur marchande et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser.

Le projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire.

Le projet de règlement numéro 1009-002 ne contient pas une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement numéro 1009-002 est disponible pour consultation au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, ce 30<sup>e</sup> jour du mois de mai 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA

---